



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 29/03/2022

DLB 2022/500

L'an deux mille vingt-deux et le mardi 29 mars à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la Salle Panoramique du Palais des Congrès - Rond-Point Carré d'As - 34300 CAP D'AGDE, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 23/03/2022

Affichage de la convocation : 23/03/2022

Etaient Présents : 46

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Nathalie BASTOUL, Mathieu BENEZECH, Louis BENTAJOU, Jérôme BONNAFOUX, Jean-Marie BOUSQUET, Jacques CANTAGRILL, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Philippe ENJERIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Bertrand GELLY, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Bernard ICHE, Jean-Yves LE BOZEC, Jean-Louis LAUX, Laurence MABELLY, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHEUNDA, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Christiane MOTHES, Christine PRADEL, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Isabelle SILHOL, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE.

Absents représentés par leur suppléant : 3

Jean-François HIGONENC représenté par Jean-Claude VITAL, Stéphane PEPIN-BONET représenté par LLEDOS Marie-Laure, Pierre-Jean ROUGEOT représenté par Stéphan BOYER.

Absents Excusés : 55

Gérard ALLARD, Marie BALLESTERO, Claude BASTIER, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Didier BRESSON, Olivier BRUN, Francis CASTAN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Gilles D'ETTORE, Francis FORTE, André FRETAY, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Joséphine GROLEAU, Michel GUTTON, Vincent HUGOT-CONTE, Bruno JULIEN, Blandine LAIRD, Sylvie LERMET, Caroline LEVANNIER, Christophe LLOP, Georges LOPEZ, Michel LOUP, Dominique MARCOS, Gérard MARTINEZ, Patrick MARTINEZ, Françoise MEMBRILLA, Bernard MONTAGUD, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Christian PEREZ, Gérard PERRIN, Jean-Claude RENAU, Véronique REY, Joël RIES, Armand RIVIERE, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Gaby RUIZ, Véronique SALGAS, Nicole SAUSSOL, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Secrétaire de séance : Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2021

LIBELLE	NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	Autorisations budgétaires	7 108 962,77	37 319 349,53
	Titres émis	5 175 514,86	34 718 857,21
DEPENSES	Autorisations budgétaires	7 108 962,77	37 319 349,53
	Mandats émis	4 912 535 90	33 942 515,93
	<i>Reste à réaliser (pour information)</i>	<i>1 199 769,49</i>	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	Déficit		
	Excédent	262 978,96	776 341,28
RESULTAT CUMULE 2021	Déficit		
	Excédent	232 189,56	4 311 977,50

Monsieur le Président présente le Compte Administratif ainsi que Compte de Gestion 2021 du SICTOM établi par le Receveur Syndical.

Il précise que le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont en tous points semblables.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à adopter ces deux documents.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président se retire de la Salle des séances avant qu'il ne soit procédé au vote du Compte Administratif du SICTOM et du Compte de Gestion du Receveur Syndical.

Monsieur Rémy GLOMOT, élu en qualité de Président de séance soumet au vote pour approbation le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2021 du Syndicat.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

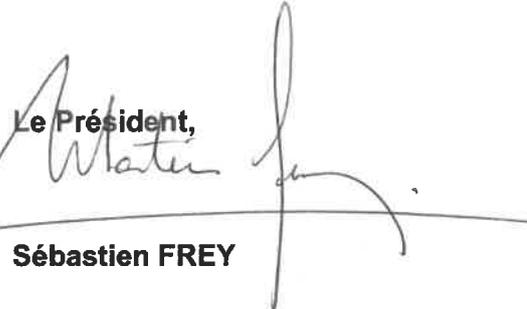
Après avoir délibéré,

N'ayant pas pris part au vote : 1 (le Président a quitté la séance)

ADOpte, à la majorité, le Compte Administratif 2021 établi par son Président, ainsi que le Compte de Gestion 2021 établi par le Receveur Syndical.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

 **Le Président,**

Sébastien FREY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 31/03/2022 et de sa publication le 31/03/2022

A Nézignan l'Évêque, le 31/03/2022